

**Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL

**Séance ordinaire
8 septembre 2026 à 18 h 30**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en séance ordinaire ce 8^e jour du mois de septembre 2026, à 18 h 30. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, les Conseillers suivants :

Alain Faucher, siège #1
Johanne Larocque, siège #3
Yves Laprade, siège #5

Shanie Huberdeau, siège #2
Maryse Cloutier, siège #4

Conseiller absent : Guy Whissell, siège #6

Assistant également à la séance, Cathy Viens, la Directrice générale et Greffière-trésorière, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée. La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture et ces derniers acceptent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.0 Ouverture de l'assemblée

260908-01

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 18h30.

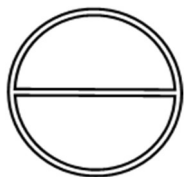
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

260908-02

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Première période de questions
- 4.0 Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption de la séance ordinaire du 11 aout 2026
 - 4.2 Adoption de la séance extraordinaire du 24 aout 2026
- 5.0 Propos de la Mairesse et des Conseillers
- 6.0 Avis de motion, projets de règlements et adoption de règlements
 - 6.1 Avis de motion
 - 6.2 Projets de règlements
 - 6.3 Adoption de règlements
- 7.0 Résolutions
 - 7.1 Appui à la municipalité de Duhamel – Rétablissement du programme Environnement-Plage
 - 7.2 Appui – Demande de modification du cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure (MSI)
 - 7.3 Appui – Demande d'aide financière de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2025 – 2028 – Volet 3 : Vitalisation
 - 7.4 Don - Société Parkinson
 - 7.5 Mandat à QDI pour les plans et devis de la réfection du rang Thomas
 - 7.6 Retenue sur garantie – Excapro - Glissement de terrain
 - 7.7 Partenariat avec les Brasseurs de Montebello
 - 7.8 Réservation de camion-restaurant (food-truck)
 - 7.9 Autorisation de dépense – Média Machine
 - 7.10 Demande d'aide financière – Plaisir de Bouger en Outaouais



- 7.11 Embauche officielle du directeur incendie
- 8.0 Finances
 - 8.1 Adoption des dépenses
 - 8.2 Adoption des salaires
- 9.0 Dépôt de documents
 - 9.1 Dépôt de la liste des contrats municipaux supérieurs à 25 000\$
 - 9.2 Rapport financier 2025 de la mairesse
- 10.0 Deuxième période de questions
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QUE le point 7.12, **Achat d'une rétrocaveuse**, soit ajouté à l'ordre du jour;

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.0 Première période de questions

La première période de questions orales est au bénéfice du public pour traiter de sujets touchant la juridiction du Conseil, sans toutefois qu'ils ne soient à l'ordre du jour (Règlement 24-1054 sur la Régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions

4.0 Adoption des procès-verbaux

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2026

260908-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Laprade

ET RÉSOLU que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 aout 2026 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 aout 2026

260908-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

ET RÉSOLU que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 24 aout 2026 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.0 Propos de la Mairesse et des Conseillers

6.0 Avis de motion, projet de règlement et adoption de règlement

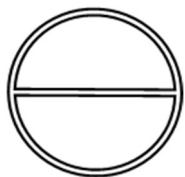
6.1 Avis de motion

6.2 Projet de règlement

6.3 Adoption de règlement

7.0 Résolutions

7.1 Appui à la municipalité de Duhamel – Rétablissement du programme Environnement-Plage

**260908-05**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis fin au programme Environnement-Plage;

CONSIDÉRANT que ce programme constituait un outil reconnu permettant d'évaluer la qualité microbiologique de l'eau des plages publiques, notamment par le suivi des concentrations de bactéries indicatrices;

CONSIDÉRANT que les résultats du programme Environnement-Plage permettaient d'informer adéquatement la population quant aux risques associés pour la santé à la baignade;

CONSIDÉRANT que ce programme contribuait à la protection de la santé publique, à la prévention des maladies d'origine hydrique et au maintien de la confiance des citoyens envers les lieux de baignade;

CONSIDÉRANT que les plages et les lieux de baignade constituent des infrastructures et des attraits importants pour les municipalités et les collectivités et qu'ils contribuent à l'activité récréotouristique ainsi qu'aux retombées économiques locales et régionales;

CONSIDÉRANT que l'absence d'un programme structuré et uniforme de suivi de la qualité de l'eau entraîne un transfert implicite de responsabilités vers les municipalités, sans que celles-ci disposent nécessairement des ressources techniques et financières nécessaires;

CONSIDÉRANT que cette situation pourrait compromettre la capacité des municipalités à assurer un suivi rigoureux, uniforme et comparable de la qualité de l'eau des lieux de baignade situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère important que les citoyens et les visiteurs puissent avoir accès à une information fiable, claire et accessible concernant la qualité des eaux de baignade;

CONSIDÉRANT que plusieurs organisations municipales et environnementales ont exprimé des préoccupations concernant les impacts de la fin du programme Environnement-Plage;

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie la résolution 2026-08-41628 adoptée par la Municipalité de Duhamel et déplore la décision du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mettre fin au programme Environnement-Plage;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec et au MELCCFP de rétablir le programme Environnement-Plage ou de mettre en place un mécanisme provincial permettant d'assurer :

- un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;
- un soutien technique et financier adéquat aux municipalités et aux gestionnaires de lieux de baignade;
- la diffusion publique des résultats dans un format clair et compréhensible pour la population;
- une méthode uniforme permettant de comparer les résultats de qualité de l'eau entre les différents lieux de baignade du Québec.

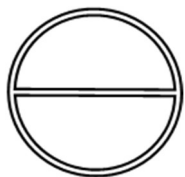
QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Duhamel, au gouvernement du Québec, au MELCCFP, au député de la circonscription de Papineau, à la MRC de Papineau, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'aux organismes de bassins versants concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.2. Appui – Demande de modification du cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure (MSI)

260908-06

CONSIDÉRANT les programmes " Cadre de prévention des sinistres " (CPS) et "Programme général d'assistance financière " (PGAF) mis en place par le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) afin de venir en aide aux propriétaires d'immeubles touchés par des sinistres de causes naturelles ou situés dans des zones à risques;



CONSIDÉRANT que ces programmes permettent, entre autres, de venir en aide à ces propriétaires en les dédommageant pour les aider à se relocaliser dans des secteurs plus sécuritaires;

CONSIDÉRANT que le montant de l'aide est évalué en fonction de l'évaluation de reconstruction à neuf du bâtiment délocalisé et que ce montant est plafonné à 385 000 \$ dans le cas d'une résidence et 485 000 \$ dans le cas d'une entreprise;

CONSIDÉRANT que, selon les modalités des programmes, lorsqu'une entreprise est située dans un bâtiment résidentiel, le montant octroyé est celui pour une résidence;

CONSIDÉRANT qu'un service de garde en milieu familial est, par définition une entreprise qui est située dans une résidence;

CONSIDÉRANT que ce type d'entreprise demande des aménagements spéciaux et sécuritaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la résidence, et que ces aménagements représentent un investissement substantiel;

CONSIDÉRANT que les services offerts en milieu de garde répondent à des besoins essentiels pour les parents de jeunes et pour leurs employeurs respectifs;

CONSIDÉRANT qu'il y a une pénurie de place en milieu de garde, ce qui nuit à la vitalité économique et à la rétention des travailleuses et travailleurs dans les régions;

CONSIDÉRANT qu'un service de garde en milieu familial occupe la majeure partie de la résidence principale d'une éducatrice;

CONSIDÉRANT que ce type d'entreprise prend en charge une population vulnérable, soit des enfants en très bas âge;

CONSIDÉRANT le fardeau psychologique et économique des personnes qui doivent se relocaliser en raison des aléas climatiques;

CONSIDÉRANT la situation de pénurie de logements et d'inaccessibilité économique des résidences;

CONSIDÉRANT les revenus limités des éducatrices en service de garde privé;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix appui la Municipalité d'Ogden et demande au très honorable Ian Lafrenière, ministre de la Sécurité intérieure, de modifier les programmes CPS et PGAF afin de considérer les services de garde en milieu familial comme des entreprises et non comme des résidences afin de permettre la relocalisation, non seulement de la résidence, mais également de l'entreprise qu'elle héberge;

QUE le conseil demande au député de Chambly et au ministre de la Famille d'entreprendre des démarches auprès du MSI pour que les services de garde en milieu familial soient reconnus comme des entreprises dans le cadre du CPS et du PGAF;

QU'une copie conforme de cette résolution soit partagée, auprès des villes et municipalités et des municipalités régionales de comté, de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

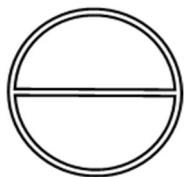
7.3 Appui – Demande d'aide financière de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2025 – 2028 – Volet 3 : Vitalisation

260908-07

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours travaille à la réalisation d'un projet de développement d'un terrain de soccer visant à bonifier les infrastructures récréatives et sportives offertes à la population;

ATTENDU que ce projet contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, favorisera la pratique d'activités physiques et encouragera le dynamisme de la communauté;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du **Fonds régions et ruralité 2025-2028 – Volet 3 : Vitalisation** afin de soutenir la réalisation de ce projet;



ATTENDU que ce projet répond aux objectifs de vitalisation du milieu en favorisant l'attractivité, le développement social et le mieux-être de la population;

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix appuie la demande d'aide financière présentée par la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans le cadre du Fonds régions et ruralité 2025-2028 – Volet 3 : Vitalisation pour la réalisation de son projet de terrain de soccer;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix reconnaît les retombées positives de ce projet pour la communauté et encourage les instances concernées à accorder l'aide financière nécessaire à sa réalisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.4 Don – Parkinson Québec

260908-08

ATTENDU que la maladie de Parkinson touche de nombreux citoyens à travers le Québec ainsi que leurs proches aidants;

ATTENDU que l'organisme Parkinson Québec a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec la maladie et de soutenir le développement de la recherche;

ATTENDU que la Municipalité souhaite appuyer les services de soutien, de sensibilisation et d'accompagnement offerts par cet organisme au bénéfice de la collectivité;

ATTENDU que la Municipalité dispose des enveloppes budgétaires requises pour l'octroi d'une telle contribution financière dans son budget courant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

QUE le conseil autorise l'octroi d'un don financier d'un montant de 100.00 \$ à Parkinson Québec;

QUE le conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tout document nécessaire et à émettre le paiement requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.5 Mandat à QDI pour les plans et devis de la réfection du rang Thomas

260908-09

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection devront être effectués dans le rang Thomas;

Il est proposé par madame la conseillère Shanie Huberdeau

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix donne le mandat à la firme QDI pour l'analyse ainsi que l'élaboration de plan et devis pour la réfection du rang Thomas et que les travaux soient effectués dans les règles de l'art;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer tout document nécessaire requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.6 Retenue de garantie – Excapro – Glissement de terrain

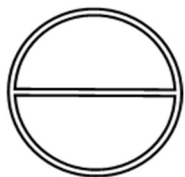
260908-10

ATTENDU que les travaux effectués par la firme Excapro se sont terminés en 2025 pour les travaux de réparation du glissement de terrain sur le rang Ste-Augustine;

ATTENDU la réception du remboursement de la libération de la retenue de garantie au montant de 53 931.87 \$ plus taxes;

ATTENDU la recommandation de monsieur Idris, ingénieur de la firme QDI, de procéder au paiement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Laprade



QUE le paiement au montant de 53 931.87 \$ (plus taxes) à la firme Excapro soit autorisé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.7 Partenariat avec les Brasseurs de Montebello

260908-11

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix fêtera son 125^e anniversaire en 2027;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire l'achat de bières personnalisées à son effigie à des fins promotionnelles et événementielles ;

CONSIDÉRANT que Les Brasseurs de Montebello proposent un produit de microbrasserie de qualité et un service correspondant aux besoins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une offre a été reçue pour l'achat de 40 caisses de bière personnalisées ;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles à même le budget de fonctionnement de l'année en cours ;

Il est proposé par madame la conseillère Shanie Huberdeau

QUE le conseil autorise l'achat de 40 caisses de bière de microbrasserie personnalisées à l'effigie de la Municipalité auprès de l'entreprise Les Brasseurs de Montebello ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.8 Réservation de camions-restaurants (food-truck)

260908-12

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix célébrera son 125^e anniversaire de fondation au cours de l'année 2027;

ATTENDU qu'une planification est en cours pour organiser des festivités d'envergure marquant ce jalon historique;

ATTENDU qu'il est prévu d'offrir un service de restauration mobile de type camions-restaurants (food trucks) afin d'assurer l'offre alimentaire aux citoyens et visiteurs lors de la programmation officielle des divers événements;

ATTENDU QUE la réglementation municipale actuelle en matière d'urbanisme et d'occupation du domaine public peut restreindre ou encadrer de manière stricte le déploiement de tels commerces ambulants en temps normal ;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Larocque

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, les contrats, ententes ou réservations requis avec les entreprises de camions-restaurants retenues;

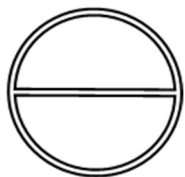
QUE le conseil octroi de façon temporaire et exceptionnelle d'occupation du domaine public et d'exploitation commerciale pour ces camions-restaurants exclusivement sur les sites officiels des événements;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.9 Autorisation de dépense – Média Machine

260908-13

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire mettre disponible sur son site web le cahier souvenir du 100^e anniversaire;



ATTENDU que la firme Média Machine a fait une offre de service au montant de 600.00 \$ plus taxes;

ATTENDU que l'entente est pour rendre disponible le cahier pour consultation directement sur le site web tout en limitant le plus possible la possibilité de le télécharger ou de l'imprimer;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Laprade

QUE le conseil accorde le mandat de mettre le cahier souvenir du 100^e anniversaire sur le site web à la firme Média Machine au montant précité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.10 Demande d'aide financière – Plaisir de Bouger en Outaouais

260908-14

ATTENDU qu'une possibilité de présenter une demande de financement dans le cadre du Programme Plaisir-de-Bouger de Loisirs Sport Outaouais pour un montant maximal de 9 999.99\$;

ATTENDU que ce programme vise à favoriser la pratique régulière d'activité physique. Les projets peuvent prendre la forme d'achat de matériel ou d'équipement, d'aménagement ou de réaménagement d'un espace public ou la tenue publique ou la tenue d'activités ou d'événements;

ATTENDU que la municipalité désire se munir d'estrades pour remplacer les estrades démantelées en 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

QUE le conseil désire faire l'acquisition d'estrades pour le parc municipal;

QUE le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à présenter la demande d'aide financière et à signer tous les documents relatifs à ladite demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7.11 Embauche officielle du directeur incendie

260908-15

CONSIDÉRANT que monsieur Bryan Legault a été embauché au poste de directeur incendie en vertu de la résolution 260310-20 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que ce dernier satisfait les exigences pour la fin de sa période de probation;

Il est proposé par madame la conseillère Shanie Huberdeau

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix confirme que monsieur Bryan Legault complètera sa période de probation le 16 septembre 2026, au poste de directeur du service incendie.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

7.12 Achat d'une rétrocaveuse

260908-16

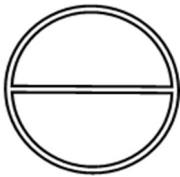
CONSIDÉRANT que la rétrocaveuse de la voirie est en fin de vie;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs soumissions;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'Entreprises Sud-Ouest est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT que le prix de la rétrocaveuse, CASE 2020, modèle 580SN WT l'élève au montant de 67 800 \$ plus des montants additionnels de 10 000\$ pour la gratte, 3 200 \$ pour l'ajout d'une connexion rapide (quick attach) sur la rétrocaveuse et 1 000 \$ pour modifier la gratte, le tout plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'Entreprises Sud-Ouest prend en échange la pelle mécanique de la municipalité au montant de 25 000 \$, plus taxes



Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accepte l'offre d'Entreprises Sud-Ouest pour la rétrocaveuse au montant de 82 000 \$, plus taxes, moins l'échange de la pelle mécanique au montant de 25 000 \$, plus taxes, pour un montant total de 57 000 \$ plus taxes;

QUE le tout soit financé en sur cinq (5) ans;

QUE le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à ladite achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8.0 Finances

8.1 Adoption des dépenses

260908-17

ATTENDU que la directrice générale, greffière-trésorière, dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois d'aout 2026 totalisant un montant de 159 294.13 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Faucher

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 159 294.13 \$ est approuvé et que la greffière-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8.2 Adoption des salaires

260908-18

Il est proposé par madame la conseillère Shanie Huberdeau

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix adopte le rapport des salaires nets du mois d'aout 2026 au montant de 26 710.96\$.

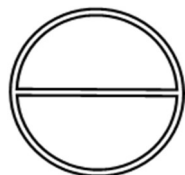
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9.0 Dépôt de documents

9.1 Dépôt de la liste des contrats municipaux supérieurs à 25 000\$

CONFORMÉMENT à l'article 100 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM), la directrice générale procède au dépôt de la liste des contrats municipaux 2026 supérieur à 25 000\$;

LISTE DES CONTRAT DE 5 000 \$ ET PLUS AVEC LE MÊME COCONTRACTANT ET DONT L'ENSEMBLE DES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$ (ARTICLE 100) LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES MUNICIPAUX (LCOM) OCTROYÉS DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2026		
NOM DE L'ENTREPRENEUR	OBJET DU CONTRAT	MONTANT DU CONTRAT (incluant les taxes)
FQM ASSURANCES	renouvellement assurances	32 379.54 \$
	TOTAL :	32 379.54 \$
MINISTÈRE DES FINANCES	Sureté du Québec	69 737.00 \$
	TOTAL :	69 737.00 \$
MRC DE PAPINEAU	quote-part	22 889.44 \$
MRC DE PAPINEAU	quote-part	22 889.44 \$
MRC DE PAPINEAU	quote-part	22 889.44 \$
	TOTAL :	68 668.32 \$
QDI	frais d'ingénierie	5 934.14 \$
QDI	frais d'ingénierie	16 318.87 \$
QDI	frais d'ingénierie	5 488.01 \$
QDI	frais d'ingénierie	5 934.14 \$
	TOTAL :	33 675.16 \$
VILLE DE THURSO	SERVICE DE COLLECTE DU RECYCLAGE	25 822.72 \$
	TOTAL :	25 822.72 \$
	Total :	230 282.74 \$



9.2 Rapport financier 2025 de la Mairesse

ATTENDU que tel que le requiert l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de septembre, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

ATTENDU que monsieur Benjamin Lagarde, auditeur de la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. a fait présentation d'un sommaire du rapport financier de la municipalité au conseil en mai 2026;

Madame Myriam Cabana, mairesse, fait ainsi qu'il suit, son rapport sur les faits saillants, à savoir:

➤ Revenus 2025	1 815 582\$
➤ Dépenses 2025	1 920 306\$
➤ Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales :	194 529\$
➤ Excédent de fonctionnements non affecté :	562 059\$
➤ Total des dettes à long terme :	4 214 800\$
➤ Total des immobilisations, valeur nette comptable :	7 335 620\$
➤ Total des dépenses d'immobilisation :	954 034\$

10.0 Deuxième période de questions

La seconde période de questions orales ne doit porter uniquement que sur les sujets à l'ordre du jour (Règlement 24-1054 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.

Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, soussignée, Cathy Viens, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

(Signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale et Greffière-trésorière

11.0 Varia

12.0 Levée de l'assemblée

260908-19

Il est proposé par

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 19h02

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens, Directrice générale
et Greffière-trésorière